

Index de l'égalité professionnelle Femmes – Hommes 2025

Le Décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019 vise à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise. L'index de l'égalité entre les femmes et les hommes permet aux entreprises mesurer les écarts de rémunération et de situation entre les femmes et les hommes. Il met en évidence les points de progression sur lesquels agir quand ces disparités sont injustifiées.

L'index est noté sur 100 points. Il est calculé à partir de cinq indicateurs pour les entreprises de plus de 250 salariés et de quatre indicateurs pour celles de 50 à 250 salariés :

1. Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, à poste et âge comparables.
2. L'écart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes.
3. L'écart de répartition des promotions entre les femmes et les hommes.
4. Le pourcentage de salariées augmentées au retour de congé de maternité.
5. La parité entre les femmes et les hommes parmi les dix plus hautes rémunérations.

Résultats de l'index égalité professionnelle 2025 : détail par indicateur

Résultat pour les sociétés / UES dont l'effectif moyen 2025 est supérieur à 250

Périmètre	1- Ecart de rémunération (en %)	2- Ecart d'augmentations individuelles (en points de %)	3- Ecart de promotions (en points de %)	4- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	Score global
	Score sur 40	Score sur 20	Score sur 15	Score sur 15	Score sur 10	Score sur 100
UES CP*	38	20	15	15	5	93/100
UES PV*	37	20	Incalculable	15	5	91/100
UES HOLDING*	39	20	Incalculable	15	10	99/100
ADAGIO SAS	38	20	15	15	5	93/100

Résultat pour les sociétés / UES dont l'effectif moyen 2025 est compris entre 50 et 250

Périmètre	1- Ecart de rémunération (en %)	2- Ecart d'augmentations individuelles (en points de %)	3- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	Score global
	Score sur 40	Score sur 35	Score sur 15	Score sur 10	Score sur 100
UES MAEVA*	21	35	15	5	76/100**
PV Guadeloupe	40	35	15	10	100/100
PV Martinique	39	35	Incalculable	10	99/100

*UES CP = Sociétés CP HOLDING, CP DISTRIBUTION, CP RESORTS EXPLOITATION France, SNC DOMAINE DU LAC DE L'AILETTE, VILLAGES NATURE TOURISME

*UES PV = Sociétés PV HOLDING, PV DISTRIBUTION, PV EXPLOITATION France

*UES HOLDING = Sociétés GIE PVCP SERVICES HOLDING, PIERRE & VACANCES DEVELOPPEMENT SA, PVCP GESTION EXPLOITATION, PIERRE & VACANCES SA et la Fondation

*UES MAEVA = Sociétés MAEVA GESTION, ALP AGENCE, LA CIME DE THORENS, MAEVA HOLDING SAS, LA FRANCE DU NORD AU SUD, BOOST YOUR IMMO, CIMES ET NEIGE IMMOBILIER, MONTAGNE IMMOBILIER, AGENCE GIVERDON IMMOBILIER et MY HOME

** Les mesures de correction suivantes sont en cours :

- Analyse poussée de la répartition des augmentations individuelles de salaires afin de combler les écarts de rémunération H/F
- Proposition systématique pour chaque recrutement de manager allant jusqu'au Codir, d'une short-list de candidats des 2 sexes